

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 29 mars 2018

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A donné pouvoir :

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Absente excusée : Emmanuelle HARTMANN

A été élue secrétaire : Véronique REISER

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE
POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PORTEUR
D'EAU POUR LE CCFE AU TITRE DU DISPOSITIF FORET
COMMUNALE-AMELIORATION –PIDAF – CCFE**

Rapporteur : Gilbert HENRY

Monsieur le rapporteur expose que la commune de Saint Marc Jaumegarde est fortement impactée par le risque incendie de forêt. C'est pourquoi, elle a créé en juin 2001 son comité communal feux de forêts.

Ce comité qui organise de nombreuses patrouilles en forêt surtout en période estivale compte aujourd'hui 55 adhérents.

Il convient de renouveler un parc de véhicules vieillissant par l'acquisition, d'un véhicule porteur d'eau d'une valeur de 58 492.70 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Demande de subvention conseil départemental (60%)	35 095.62 €
Subvention Métropole contrat pluriannuel (20%)	11 698.54 €
Autofinancement (20%)	11 698.54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

14 voix pour
voix contre,
abstention(s)

SOLLICITE l'aide du conseil départemental à hauteur de 35 095.62 € pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour son CCFE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil Départemental.

Le Maire,
Régis MARTIN